



# Syndicat national des psychologues

---

Le 11 mars 2009

## COMMUNIQUÉ

L'Assemblée Nationale vient d'adopter, sur proposition du gouvernement et avec le soutien de députés PS, Radicaux et UMP, un amendement modifiant l'article 52 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004, instaurant et encadrant l'usage du titre de psychothérapeute.

Le Syndicat national des psychologues, premier syndicat des psychologues en France, voit ici aboutir une des exigences portées par la profession, celle d'un Master en Psychologie ou Doctorat de médecine comme préalables à la formation en psychopathologie clinique requise pour faire usage du titre de psychothérapeute.

Si cet amendement est confirmé par le Sénat puis mis en application par décret, il constituera une mesure de protection pour les usagers.

Le SNP rappelle toutefois que cette mesure ne peut en aucun cas être suivie de l'instauration d'un nouveau métier dans le champ de la santé. Il attend donc que les engagements pris dans ce sens par madame la Ministre de la santé et par son cabinet soient respectés.

En effet, qu'ils soient salariés du privé, agents de l'État ou en exercice libéral, ce sont les psychologues qui, avec un haut niveau de formation initiale et continue, effectuent depuis des décennies la majorité des prises en charge psychothérapeutiques, et ce, à la grande satisfaction des équipes soignantes et des usagers.

Des questions concernant la définition des contours de l'exercice professionnel des psychologues, ainsi que la reconnaissance et la valorisation de leur activité sont à discuter avec les Pouvoirs publics.

Le SNP demande à participer à tous les groupes de travail qui vont être ouverts sur ces questions, ainsi que sur le projet de réforme de la psychiatrie et de la santé mentale, en rappelant qu'il s'est prononcé démocratiquement en 2006 en faveur de la création d'un ordre professionnel encadrant l'activité des psychologues tous secteurs d'intervention réunis.

### Contacts Presse :

Jacques Borgy – Secrétaire général adjoint SNP – 06 82 16 44 71 – [snp@psychologues.org](mailto:snp@psychologues.org)  
Marie-Odile Rucine, Secrétaire générale adjointe SNP – [snp@psychologues.org](mailto:snp@psychologues.org)  
**Florence Guettier – Agence Ek.lectik – 06 60 71 21 50 – [ek.lectik@club-internet.fr](mailto:ek.lectik@club-internet.fr)**